



Merci de renvoyer ce bordereau, ainsi que le règlement, à l'adresse indiquée ci-dessous :  
**Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes - 58, rue Raulin- 69007 LYON**  
 04.81.91.65.34 - [pole-admin@amap-aura.org](mailto:pole-admin@amap-aura.org)

## BORDEREAU D'ADHESION AMAP 2018 AU RESEAU AMAP AUVERGNE-RHONE-ALPES

Nom de l'AMAP*	
Adresse postale du siège social* si l'association est déclarée en préfecture	
Mail (contact AMAP)	
Page web	
Statuts*	<input type="checkbox"/> association loi 1901 <input type="checkbox"/> association de fait <sup>1</sup>

Nom et prénom du contact pour le réseau	
Adresse de correspondance, <u>si différente de l'adresse du siège social</u>	
Mail (du contact réseau)	
Téléphone fixe ou portable*	
Disponibilité (jours, plages horaires...)	

Noms des paysans partenaires*	Adresse mail du paysan	Adresse postale du paysan	Production* : fruits, légumes...	Production AB / conversion AB*	Nombre de paniers dans l'AMAP (A)	Nombre de distributions janvier à décembre (B)	Prix moyen du panier (C)	Volume distribué en euros (A*B*C)
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		/an	€	€

<sup>1</sup> Association de fait : association non déclarée en préfecture

\* RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

1/2

DISTRIBUTION *	
Lieu de distribution*	
Adresse postale du lieu de distribution *	
Jours de distribution*	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> merc. <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi <input type="checkbox"/> samedi <input type="checkbox"/> dim.
Horaires de distribution*	de .....h..... à .....h.....

*Je suis AMAPien, je m'engage à:*

- respecter les principes la charte des AMAP,
- participer aux actions du Mouvement,
- adhérer au mouvement des AMAP

**Ensemble, nous sommes le mouvement des AMAP ! En adhérant, chaque AMAPien rejoint le mouvement.**

<i>nombre de foyer à l'AMAP</i>	
<i>adhésion votée lors de l'AG du 5/11/2016</i>	15€

➔ Chaque AMAP est chargée de collecter la contribution auprès de ses adhérents pour l'année 2017 et de veiller à l'adhésion de ses producteurs.

Si l'AMAP est constituée en **association loi 1901** et possède un compte bancaire, elle établit le chèque global en son nom à l'ordre de Réseau AMAP.

Si l'AMAP est une **association de fait**, elle enverra au Réseau AMAP l'ensemble des chèques des adhérents, libellés à l'ordre du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes.

**L'AMAP bénéficie gratuitement de l'assurance réseau (les activités et l'occupation du local de livraison)**

Fait à :

le :

Signature du représentant de l'AMAP

<sup>1</sup> Association de fait : association non déclarée en préfecture

\* RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

2/2



Réseau AMAP Auvergne - Rhône - Alpes  
58 rue Raulin – 69007 Lyon  
04 81 91 65 34 - [www.amap-aura.org](http://www.amap-aura.org)  
SIRET : 448 357 459 00024



## Assurance Réseau des AMAP en Auvergne-Rhône-Alpes 2018

Réseau AMAP AuRA en partenariat avec la MAIF, propose aux AMAP de la région Auvergne-Rhône-Alpes une couverture d'assurance Responsabilité Civile des AMAP et des AMAPiens et d'Occupation Temporaires des Locaux. Retrouvez ci-dessous le détail des garanties.

### Les activités des AMAP

- Les distributions
- Les réunions de Conseil d'Administration et toutes les réunions de l'AMAP
- Les visites de fermes – ateliers pédagogiques ...
- Les fêtes annuelles des AMAP
- Et toutes les manifestations que les AMAP organisent ou auxquelles elles participent\*

### Les AMAPiens

- Les AMAPiens, membres du Conseil d'Administration de l'AMAP ou exerçant des responsabilités au sein de l'AMAP (correspondant(s) Alliance, référent(s) AMAP, référent(s) produits ...)
- Les AMAPiens d'aide à la distribution
- Les AMAPiens et leurs familles durant les visites de ferme

### Les locaux

*L'assurance tient compte d'une occupation temporaire des locaux. L'occupation permanente (plus de 3 jours consécutifs) ne serait être prise en compte dans le présent contrat.*

- Local de distribution
- Local de réunions
- Local pour organiser une manifestation (Mairie – MJC – salle des fêtes ...)\*

\*Pour un évènement exceptionnel impliquant l'occupation d'un local autre que celui déclaré au Réseau AMAP AuRA, il est nécessaire de procéder à une demande d'attestation « exceptionnelle » au moins 1 semaine avant la date de l'évènement en contactant le 04.81.91.65.34 ou par mail à [pole-admin@amap-aura.org](mailto:pole-admin@amap-aura.org)

Attention : Le présent contrat ne prend en charge aucun bien mobilier.

<sup>1</sup> Association de fait : association non déclarée en préfecture

\* RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES